

PROGRAMMES PILOTES D'IMMIGRATION PERMANENTE

du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

TRAVAILLEURS DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE Entrée en vigueur : 24 mars 2021	PRÉPOSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES Entrée en vigueur : 31 mars 2021	TRAVAILLEURS DES SECTEURS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA), DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) ET DES EFFETS VISUELS (EV) Entrée en vigueur : 22 avril 2021	
<p>Secteurs (SCIAN) admissibles : 311 — Sous-secteurs de la fabrication d'aliments 3121 — Groupe de la fabrication de boissons</p> <p>Professions (CNP) admissibles : 6732 — Nettoyeurs spécialisés 8431 — Ouvriers agricoles (uniquement les emplois de ramasseur de poulets) 9461 — Opérateurs de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons 9462 — Bouchers industriels, dépeceurs-découpeurs de viande, préparateurs de volaille et personnel assimilé 9463 — Ouvriers dans les usines de transformation du poisson et de fruits de mer 9617 — Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons 9618 — Manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer</p> <p>Conditions de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none">• Détenir un diplôme obtenu au terme d'un programme d'études d'au moins un an à temps plein et correspondant minimalement à un diplôme d'études secondaires (DES) ou à un diplôme d'études professionnelles (DEP) du Québec.• Avoir acquis, au cours des 36 mois précédant la présentation de la demande, <u>au moins 24 mois d'expérience de travail</u>, à temps plein, au Québec, dans un emploi et dans un secteur admissible.• Occuper effectivement un emploi admissible à temps plein, au Québec, dans un secteur admissible.• Avoir, minimalement, une connaissance du français à l'oral de niveau 7 selon l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes (Échelle québécoise) ou son équivalent.	<p>Profession (CNP) visée par le programme pilote 3413 — Aides-infirmiers, aides-soignants et préposés aux bénéficiaires</p> <p>Professions (CNP) liées à la profession de préposé aux bénéficiaires : 3011 — Coordonnateurs et superviseurs des soins infirmiers 3012 — Infirmiers autorisés et infirmiers psychiatriques autorisés 3124 — Praticiens reliés en soins de santé primaire 3233 — Infirmiers auxiliaires 4412 — Aides familiaux résidents, aides de maintien à domicile et personnel assimilé uniquement (uniquement lorsque le demandeur exécute principalement une ou plusieurs des fonctions suivantes en milieu institutionnel : fournir des soins aux personnes, dispenser des soins de chevet et des soins personnels et administrer des soins médicaux courants)</p> <p>VOLET TRAVAIL</p> <p>Conditions de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none">• Détenir un diplôme lié à la profession de préposé aux bénéficiaires obtenu au terme d'un programme d'études d'au moins un an à temps plein et correspondant minimalement à un DEP du Québec.• Avoir acquis, au cours des 36 mois précédant la présentation de la demande, <u>au moins 24 mois d'expérience de travail</u>, à temps plein ou l'équivalent, en tant que préposé aux bénéficiaires au Québec ou dans une profession dans les soins de base à la personne dans le secteur de la santé à l'extérieur du Québec, dont au moins 12 mois, à temps plein ou l'équivalent, en tant que préposé aux bénéficiaires au Québec.• Occuper effectivement un emploi en tant que personne préposée aux bénéficiaires au Québec.• Avoir minimalement une connaissance du français à l'oral de niveau 7 selon l'Échelle québécoise. <p>VOLET ÉTUDES-TRAVAIL</p> <p>Conditions de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none">• Détenir un DEP du Québec menant à la profession de personnes préposée aux bénéficiaires ; un diplôme obtenu au cours des 24 mois précédant la présentation de la demande.• Avoir acquis, après la date de fin du programme d'études, au moins 12 mois d'expérience de travail, à temps plein ou l'équivalent, en tant que personne préposée aux bénéficiaires au Québec.• Occuper effectivement un emploi en tant que personne préposée aux bénéficiaires au Québec.• Avoir, minimalement, une connaissance du français à l'oral de niveau 7 selon l'Échelle québécoise.	<p>VOLET IA (maximum de 275 personnes sélectionnées par année)</p> <p>Conditions de sélection communes aux deux sous-volets :</p> <ul style="list-style-type: none">• Occuper ou avoir accepté un emploi à temps plein au Québec dans le secteur de l'IA pour lequel le profil de la candidate ou du candidat lui permet de remplir les exigences de cet emploi.• Exigences linguistiques :<ul style="list-style-type: none">- Profil francophone : avoir minimalement une connaissance du français à l'oral de niveau 7 selon l'Échelle québécoise.- Profil francisation : Aucune exigence linguistique, mais la personne s'engage dans un processus de francisation. <p>SOUS-VOLET TRAVAILLEUR ÉTRANGER (au Québec ou à l'étranger)</p> <p>Conditions de sélection propres au sous-volet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Détenir, minimalement, un diplôme universitaire correspondant à un baccalauréat du Québec.• Expérience de travail :<ul style="list-style-type: none">- avoir acquis, au cours des 60 mois précédant la présentation de la demande, <u>au moins 24 mois d'expérience de travail</u>, à temps plein, dans un emploi de niveau 0, A ou B, selon la Classification nationale des professions (CNP) ; <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none">- détenir un diplôme étranger correspondant à une maîtrise ou à un doctorat du Québec, un diplôme <u>obtenu au cours des 12 mois</u> précédant la présentation de la demande. • Salaire annuel brut :<ul style="list-style-type: none">- si le lieu de l'emploi est dans la Communauté métropolitaine de Montréal : au moins 100 000 \$;- si le lieu de l'emploi est à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal : au moins 75 000 \$. <p>SOUS-VOLET DIPLÔMÉ DU QUÉBEC</p> <p>Conditions de sélection propres au sous-volet :</p> <ul style="list-style-type: none">• Détenir un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), une maîtrise ou un doctorat du Québec <u>obtenu au cours des 24 mois</u> précédant la présentation de la demande ET avoir résidé au Québec durant au moins la moitié du programme d'études.• Expérience de travail :<ul style="list-style-type: none">- si maîtrise ou doctorat : aucune expérience de travail requise ;- si DESS : avoir acquis, au cours des 12 mois suivants la fin du programme d'études, <u>au moins 6 mois d'expérience de travail</u>, à temps plein, dans un emploi de niveau 0, A ou B, selon la CNP.	<p>VOLET TI-EV (maximum de 275 personnes sélectionnées par année)</p> <p>Professions (CNP) admissibles : 0213 — Gestionnaires des systèmes informatiques 2133 — Ingénieurs électriciens et électroniciens 2171 — Analystes et consultants en informatique 2173 — Ingénieurs et concepteurs logiciels 2174 — Programmeurs et développeurs en médias interactifs 2241 — Technologues et techniciens en génie électronique et électrique 2281 — Techniciens de réseau informatique 5131 — Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé (uniquement les emplois exercés dans le secteur des effets visuels) 5225 — Techniciens en enregistrement audio et vidéo (uniquement les emplois exercés dans le secteur des effets visuels) 5241 — Designers graphiques et illustrateurs (uniquement les emplois exercés dans le secteur des effets visuels)</p> <p>Conditions de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none">• Exigences linguistiques :<ul style="list-style-type: none">- Profil francophone : avoir minimalement une connaissance du français à l'oral de niveau 7 selon l'Échelle québécoise.- Profil francisation : aucune exigence linguistique, mais la personne s'engage dans un processus de francisation.• Détenir, minimalement, un diplôme correspondant à un diplôme d'études collégiales (DEC) techniques du Québec ou à un diplôme universitaire sanctionnant un baccalauréat du Québec.• Avoir acquis, au cours des 60 mois précédant la présentation de la demande, <u>au moins 24 mois d'expérience de travail</u>, à temps plein, dans un emploi admissible.• Occuper un emploi, ou avoir accepté un emploi admissible à temps plein, au Québec, dont le salaire horaire est supérieur au 9^e décile de la moyenne du salaire horaire des trois dernières années disponibles pour cet emploi, tel qu'estimé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.